



HR EXCELLENCE IN RESEARCH

L'université de technologie de Compiègne conserve son label « HR excellence in Research » pour une durée de 3 ans

L'UTC adhère en 2008 à la Charte européenne du chercheur et au code de conduite pour le recrutement des chercheurs. En 2015, l'UTC s'est engagée dans la demande de labellisation pour sa stratégie HRS4R reposant sur la présentation de cette dernière et un plan d'actions. C'est le 16 décembre 2016 que la Commission Européenne a pour la première fois attribué le label « Human Resources Excellence in Research » à l'UTC. C'est ainsi que l'UTC devient la 1^{ère} école d'ingénieurs et le 5^{ème} établissement français labellisé HRS4R.

L'UTC présente un environnement de travail stimulant pour les chercheurs et une stratégie des ressources humaines reconnue

L'UTC dans le cadre de son premier plan d'action présente **33 actions orientées autour de 6 axes thématiques** : conforter la liberté de la recherche, systématiser les bonnes pratiques de recrutement, améliorer l'accueil des nouveaux arrivants, cultiver un environnement de travail stimulant, accompagner l'activité partenariale des chercheurs et diffuser les résultats de la recherche.

Auto-évaluation et définition d'un nouveau plan d'action 2022-2025

Deux ans après la labellisation, une auto-évaluation a été réalisée. En effet, en 2021, l'UTC a constitué son dossier d'auto-évaluation et a pu définir un **nouveau plan d'action 2022-2025** constitué de nouvelles actions réparties selon les 4 axes de la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Ce travail est le fruit d'un travail collectif avec les chercheurs, soumis début 2022. Après une évaluation du dossier soumis pour la demande de renouvellement et un audit sur site à l'UTC en janvier 2023, **les experts de la Commission Européenne ont accepté la demande de reconduction du label pour l'UTC**. L'UTC conserve donc son label pour un nouveau cycle de 3 ans (jusque début 2026).

L'UTC est ainsi reconnue pour sa stratégie HRS4R qui s'appuie sur la Charte européenne du Chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs. La **HRS4R** de l'UTC permet **d'optimiser l'accompagnement des chercheurs** tout au long de leur carrière tout en favorisant un environnement de travail stimulant. Elle **valorise aussi la mobilité et vise à renforcer la visibilité et l'attractivité de l'UTC** au sein de l'Espace Européen de la Recherche et à l'International.

Contact Presse

Odile Wachter

Directrice de la

communication

odile.wachter@utc.fr

03 44 23 49 97

06 45 49 53 34